

Rapport d'activités

GESTION DES DÉCHETS

ANNÉE 2024



GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

Table des matières

1. Les chiffres-clés de 2024	3
1.1. Répartition des déchets	3
1.2. Budget du service gestion des déchets.....	4
2. Les faits marquants de 2024	5
3. Grand Lieu, la prévention et la gestion des déchets	6
3.1. Présentation du territoire.....	6
3.2. Compétence « collecte et traitement des déchets »	8
3.3. Gouvernance de Grand Lieu Communauté	8
3.4. Une équipe au service des usagers	8
3.5. Communication	9
4. Prévention des déchets	10
4.1. Un Programme Local de Prévention pour répondre aux enjeux environnementaux de demain	11
4.1.1. Compostage	13
4.1.2. Tarification Incitative	13
4.1.3. Réduction de la fréquence de collecte	13
4.1.4. Passages en déchèterie	13
4.1.5. Opérations de broyage en déchèterie	13
4.1.6. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....	14
5. Organisation du service gestion des déchets.....	15
5.1. Schéma de collecte	15
5.2. Pré-collecte des ordures ménagères et emballages	16
5.3. Collecte des ordures ménagères	17
5.4. Pré-collecte des papiers et du verre.....	18
5.5. Déchèteries du territoire	18
5.6. Tonnages et ratio annuels	21
5.7. Composition des ordures ménagères	24
Figure 8 : Composition des Ordures Ménagères Résiduels de Grand Lieu Communauté	24
5.8. Traitement des déchets	24
5.8.1. Mode de traitement des déchets à Grand Lieu	25
5.8.2. Unité de valorisation énergétique « Arc en Ciel »	26
5.8.3. Centre de tri VENDEE TRI	26
5.8.4. Destination des déchets collectés en déchèterie	28
5.9. Zoom sur les faits marquants de 2024	29
6. Indicateurs économiques et financiers	30
6.1. Budget, coût du service et financement	30
6.1.1. Les dépenses	30

6.1.2.	Le coût aidé du service	31
6.1.3.	Le financement	31
6.2.	Structure du coût.....	32
6.2.1.	La nature des dépenses	32
6.2.2.	La nature des recettes	34
6.3.	Coût des flux de déchets	36
6.3.1.	Ordures ménagères.....	37
6.3.2.	Les emballages.....	37
6.3.3.	Les déchets de déchèterie	37

Liste des illustrations

<i>Figure 1 : Territoire de Grand Lieu Communauté</i>	<i>6</i>
<i>Figure 2 : Evolution de la population entre 1990 et 2020 (base 100 en 1990_ source Insee)</i>	<i>7</i>
<i>Figure 3 : Evolution de la population entre 1990 et 2020 (base 100 en 1990_ source Insee)</i>	<i>7</i>
<i>Figure 4 : Schéma de principe prévention et gestion des déchets (ADEME)</i>	<i>10</i>
<i>Figure 5 : Schéma de principe de l'économie circulaire (ADEME)</i>	<i>11</i>
<i>Figure 6 : Localisation des déchèteries sur le territoire.....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 7 : Evolution du ratio de production d'Ordures Ménagères et Assimilés en kg/an/habitant</i>	<i>22</i>
<i>Figure 8 : Evolution du ratio de production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en kg/an/habitant</i>	<i>22</i>
<i>Figure 9 : Pyramide de hiérarchisation des modes de traitement (échelle de Lansink)</i>	<i>25</i>

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Objectifs des plans de préventions</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 2 : Evolution des tonnages en Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) du territoire</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 3 : Evolution des ratios de Déchets Ménagers Assimilés en kg/an/habitant</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 4 : Répartition des coûts de gestion (collecte, transport et traitement) par flux de déchets ...</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 5 : Répartition des tonnages par flux de déchets.....</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 6 : Coût des flux de déchets rapporté à la tonne</i>	<i>36</i>

1. Les chiffres-clés de 2024



38 350 bacs
présents sur le territoire
(+ 1.35%)



181 colonnes
d'apport volontaire



198 kg/an/habitant
Ordures Ménagères et Assimilés
(bacs gris, jaunes, verre et papiers)
(+0.14%)



488 kg/an/habitant
Ensemble des déchets y compris
les déchets des déchèteries
(+ 11 %)

1.1. Répartition des déchets

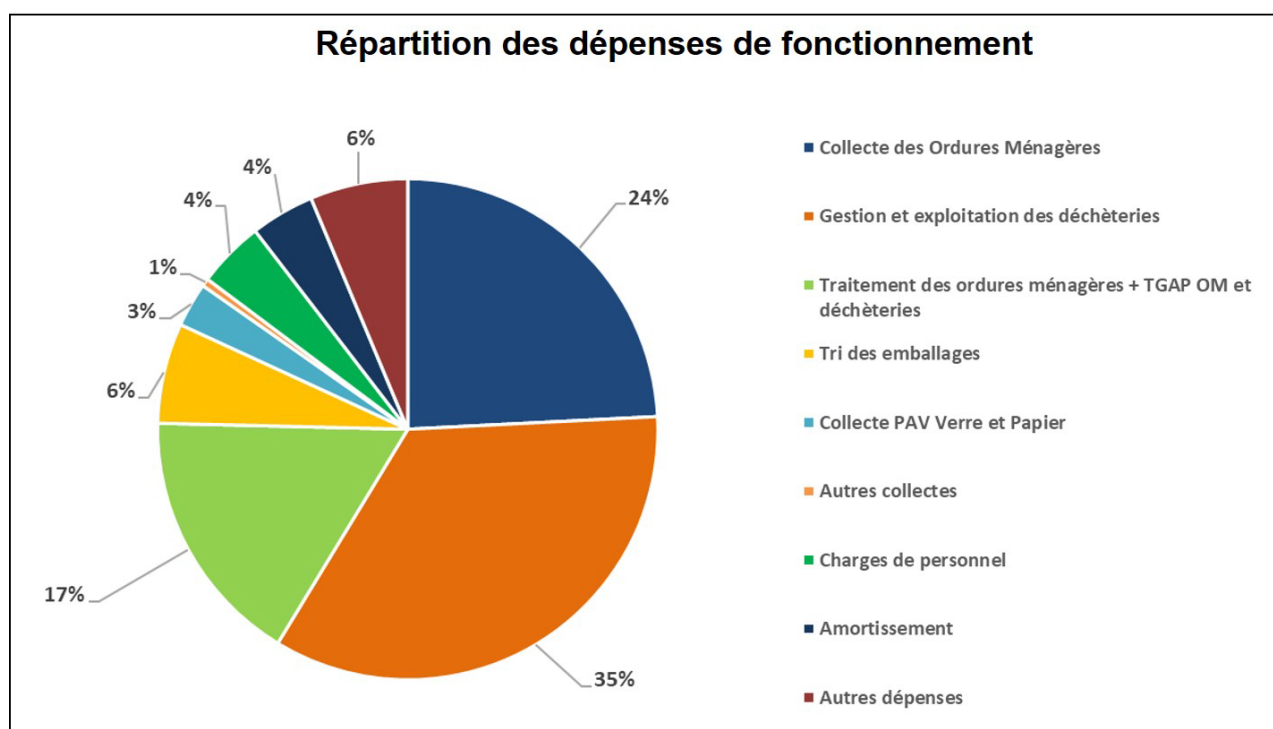
Type de déchets	Ordures ménagères	Recyclables	Papiers	Verre	Déchèteries
2022	4 540 t	1 276 t	550 t	1 987 t	19 647 t
2023	4 585 t	1 332 t	472 t	1 968 t	10 203 t
2024	4 578 t	1 484 t	412 t	1 993 t	12 417 t
Evolution 2023-2024	- 0,14%	+ 11,40%	- 12,83 %	+ 1,25%	+ 21,70%

L'année 2024 est marquée par une nette hausse des tonnages des emballages. A l'exception des tonnages papiers en nette baisse, le tonnage des autres flux évoluent peu.

En déchèterie, après une très forte baisse des tonnages en 2023 liée à la mise en place des nouvelles modalités d'accès en déchèterie, il est noté que les tonnages sont en hausse mais restent nettement plus faibles qu'en 2022 (- 36 % ; - 7 230 t).

1.2. Budget du service gestion des déchets

4, 895 millions d'euros de dépenses de fonctionnement



Le coût de la gestion des ordures ménagères et des emballages est en hausse (+8.7 %) du fait :

- De l'augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères et du tri des emballages,
- De la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP),
- De la hausse des tonnages réceptionnés en déchèterie.

2. Les faits marquants de 2024

L'année 2024 a été marquée par :

- La signature d'une convention de coopération public-public avec Trivalis pour le traitement des emballages ménagers sur le site de Vendée Tri pour la période 2025- 2032.
- L'attribution du marché d'exploitation des déchèteries pour un début de prestations au 1^{er} janvier 2025.
- La signature d'une convention de lutte contre les déchets abandonnés avec Citéo en vue notamment de la mise en place d'une brigade en charge du nettoyage de tous les points tris du territoire à partir de 2025,
- La signature de contrats avec différents éco-organismes :
 - o Ecomaison, Ecologic pour la mise en place de nouvelles filières en déchèterie (Articles de Sports et de Loisirs, Articles de bricolage et de jardins thermiques),
 - o Ecomaison, Valobat pour faire évoluer la prise en charge financière et opérationnelle des déchets du bâtiment.
- La poursuite de la convention avec le CPIE Logne et Grand Lieu pour la réalisation d'animations de sensibilisation à l'attention des établissements scolaires du territoire (maternelles et élémentaires).

3. Grand Lieu, la prévention et la gestion des déchets

3.1. Présentation du territoire

Grand Lieu Communauté est une collectivité composée de 9 communes, comptant aujourd'hui 42 810 habitants.

Situé à proximité immédiate de la métropole nantaise et à quelques encablures du vignoble nantais, de la Vendée et du littoral, le territoire est marqué par un tissu économique dynamique (504 entreprises sur 16 parcs d'activité) et par la présence du lac de Grand Lieu, plus grand lac de plaine de France en hiver. Territoire péri-urbain reconnu pour son cadre de vie agréable, Grand Lieu connaît une forte croissance démographique ces 30 dernières années.

Créée en 1993, l'intercommunalité exerce de nombreuses compétences au service des communes, des habitants et des entreprises du territoire : développement économique, aménagement du territoire, mobilités, assainissement collectif et non collectif, déchets, tourisme, équipements aquatiques...



Figure 1 : Territoire de Grand Lieu Communauté

Elle regroupe les communes de :

- Saint Philbert de Grand Lieu – 9 597 habitants
- La Chevrolière – 6 449 habitants
- Le Bignon – 4 038 habitants
- Geneston – 3 757 habitants
- Saint Lumine de Coutais – 2 431 habitants
- La Limouzinière – 2 522 habitants
- Saint Colomban – 3 571 habitants
- Pont Saint Martin – 7 027 habitants
- Montbert – 3 418 habitants

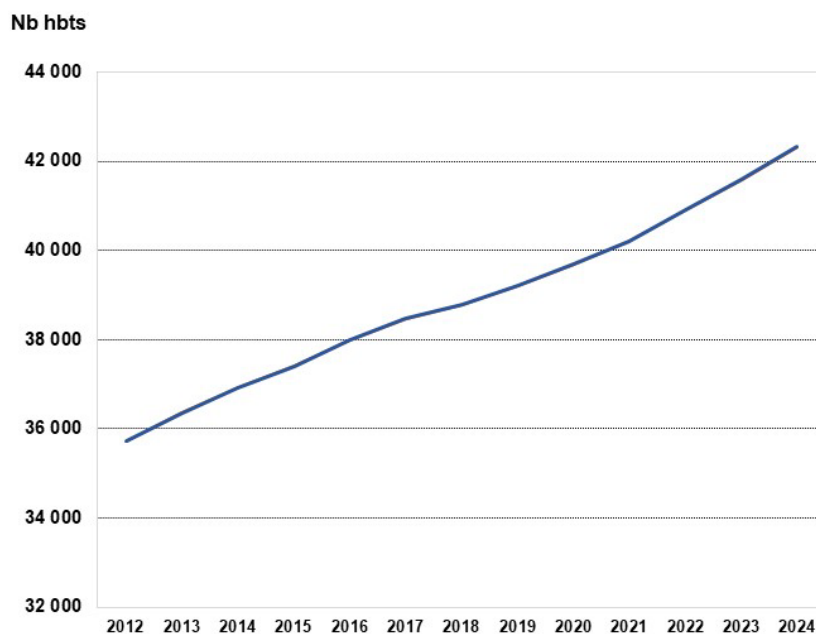


Figure 2 : Evolution de la population De Grand Lieu Communauté entre 2012 et 2024 (cf. Insee)

Même si la croissance démographique ralentit depuis le début des années 2010, celle-ci reste tout de même soutenue sur l'ensemble du territoire. Il est notamment projeté que la population de Grand Lieu Communauté atteigne près de 50 000 habitants en 2040.

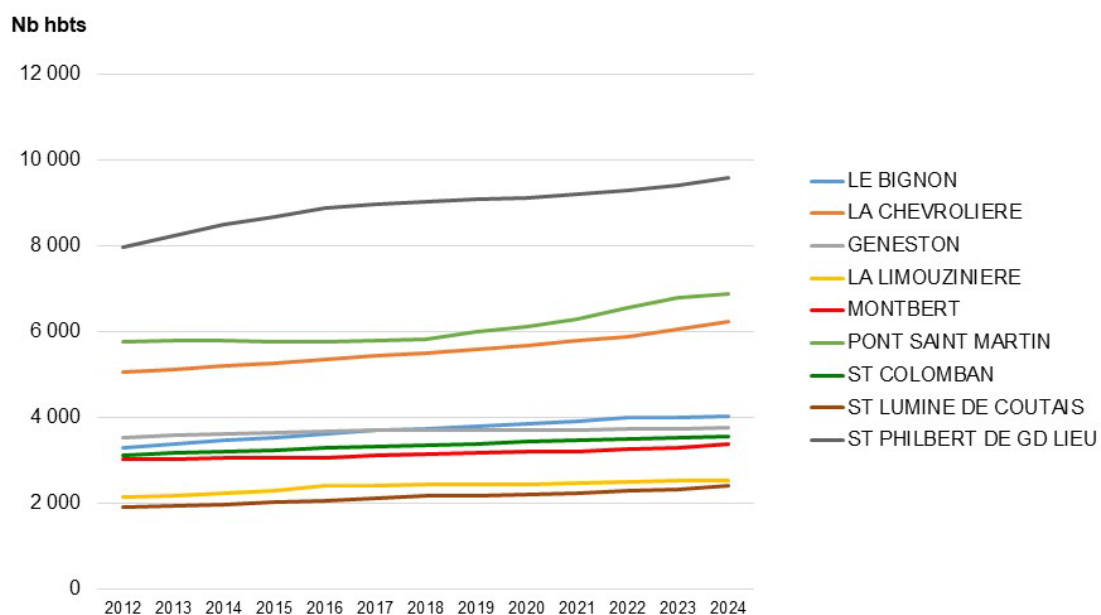


Figure 3 : Evolution de la population par communes entre 2012 et 2024 (Cf. Insee)

3.2. Compétence « collecte et traitement des déchets »

Grand Lieu Communauté exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, des **compétences** dites « **obligatoires** » comme :

- La compétence n°5 : « **collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** » prévue à l'article L 5214-16-I-5° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sont confiées à des prestataires privés au travers de marché public (Collecte en Porte à Porte, Collecte en points d'apports volontaire, marché d'exploitation de déchèterie).

Le traitement des déchets ménagers est également assuré par des prestataires privés. Dans le cadre du marché d'exploitation des déchèteries, le prestataire assure l'acheminement des déchets vers des exutoires de traitement agréés.

Les ordures ménagères sont orientées vers l'usine d'incinération Arc en Ciel 2034 à Couëron.

Les emballages collectés en porte-à-porte sont quant à eux dirigés vers VENDEE TRI, centre de tri présent en Vendée (La Ferrière), propriété du Syndicat Mixte départemental TRIVALIS au travers d'une convention d'entente intercommunale signée avec 4 Communautés de communes situées en Loire Atlantique (Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, Communauté de Communes Sud Estuaire, Pornic Agglomération et Grand Lieu Communauté).

3.3. Gouvernance de Grand Lieu Communauté

Le Conseil communautaire de Grand Lieu Communauté a adopté en 2020 un Pacte de Gouvernance 2020-2026. La Communauté de communes et les communes membres sont attachées, à travers ce pacte, à définir et mettre en œuvre une gouvernance au service d'une politique qui garantit le rassemblement, la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

Le Conseil d'Exploitation Gestion des Déchets de Grand Lieu Communauté est l'instance chargée d'étudier les dossiers en lien avec cette thématique. Composé de 10 élus titulaires et 10 élus suppléants représentant les 9 communes du territoire. Il se réunit environ 5 fois par an pour analyser, étudier et proposer des évolutions pour la gestion des déchets sur le territoire.

3.4. Une équipe au service des usagers

Le service de Gestion des Déchets, intégré à la Direction de l'Environnement de Grand Lieu Communauté est constitué en 2024, d'un responsable de service, d'une adjointe au responsable, de deux assistantes et d'un agent technique en charge de la pré-collecte.

Il assure les missions de service public aux usagers :

- Accueil téléphonique et physique :
 - Informations sur le service,
 - Gestion des demandes et des comptes usagers
 - Gestion des cartes d'accès en déchèteries,
 - Vente de composteurs,
- Renseignement par courriel
- Activité de terrain :

- Distribution/remplacement de bacs
- Réparation de bacs / couvercles ou autres pièces détachées
- Information des usagers

Les missions suivantes sont également confiées au service :

- Gestion administrative et technique du service
- Suivi des prestations déléguées au travers de marchés publics
- Suivi financier et budgétaire
- Pilotage et suivi d'études ou de projets visant à optimiser le service.

3.5. Communication

Afin d'accompagner au mieux les usagers, la rubrique déchets du site internet de Grand Lieu Communauté est régulièrement mise à jour. Un guide, accessible en ligne, décrit pour chaque flux les modalités et règles de collecte en vigueur sur le territoire.



Une communication spécifique est également régulièrement réalisée au travers des magazines communautaires.

4. Prévention des déchets

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits avant que les produits/objets ne deviennent déchets.

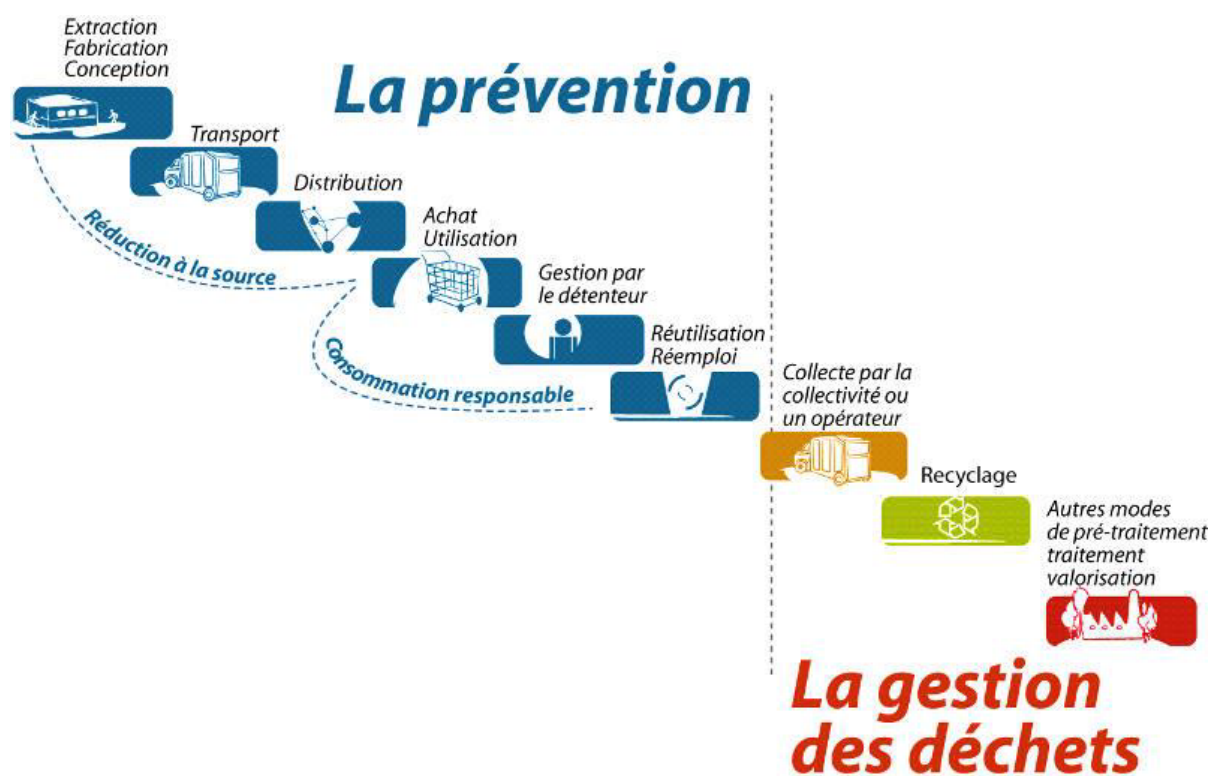


Figure 4 : Schéma de principe prévention et gestion des déchets (ADEME)

Depuis 2015 et la parution de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la politique française de prévention des déchets s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources.

L'économie circulaire peut être définie comme un modèle économique (*production et échanges*) qui, dans l'idéal, fonctionne en boucle et réutilise systématiquement les déchets générés.

La prévention des déchets, un des socles de l'économie circulaire

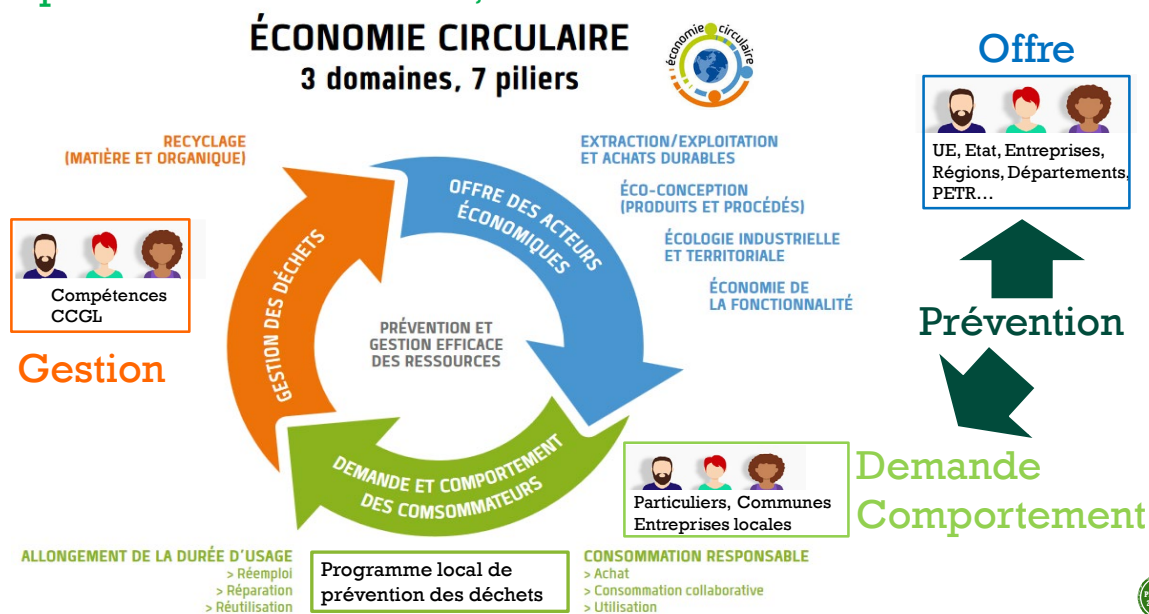


Figure 5 : Schéma de principe de l'économie circulaire (ADEME)

4.1. Un Programme Local de Prévention pour répondre aux enjeux environnementaux de demain

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Grand Lieu Communauté, a été validé le 18 mai 2021, après une phase de consultation publique menée auprès des habitants et actifs du territoire. Il fixe les orientations stratégiques de prévention et décline les actions à mettre en œuvre.

Ce programme s'articule autour de 4 thématiques qui sont :

- La réduction et la valorisation des déchets organiques,
- L'éco exemplarité
- La réduction des déchets des entreprises et du BTP,
- La promotion de la réparation et du réemploi.

Pour chaque thématique, les axes stratégiques suivants ont été définis :

GISEMENT	ACTEURS CIBLES	PARTENAIRES	POTENTIEL DE REDUCTION
1/ Réduire, trier et valoriser les déchets organiques			
Déchets verts	Ménages	CPIE	- 42 kg/hab. (DV)
Déchets alimentaires	Entreprises d'entretiens d'espaces verts	Associations de jardiniers	- 15 kg/hab. (OMR)

GISEMENT	ACTEURS CIBLES	PARTENAIRES	POTENTIEL DE REDUCTION
	Structures publiques et privées : Communes, établissements scolaires, EPHAD, etc.	Communes	
2/ Eco exemplarité, éco-manifestation, éco-gestes			
Ordures ménagères assimilées	Ménages CCGL Communes/ Associations	Communes Associations	- 2 kg/hab. (OMA)
3/ Réduire les déchets des entreprises et du BTP			
<i>Déchets d'activités économiques :</i> Gravats, bois, polystyrène...	Entreprises	FFB CCI, CMA Prestataire de collecte	- 45 kg/hab. (déchèterie)
4/ Promotion de la réparation et du réemploi			
Déchets destinés en déchèterie : Tout-venant, plastiques, bois, DEEE...	Ménages	Réparateurs Associations	- 8 kg/hab. (déchèterie)

Se référant aux objectifs régionaux inscrits dans le Plan régional de prévention des déchets à l'horizon 2025, Grand Lieu a défini comme prioritaire la réduction des gisements suivants : les déchets verts, les gravats, le tout-venant de déchèteries et ce afin d'atteindre les objectifs du Plan régional de prévention des déchets à l'horizon 2025 qui sont de 510 kg par habitant.

Il est à noter qu'en 2024, Grand Lieu Communauté répond aux objectifs régionaux de 2025 pour les DMA.

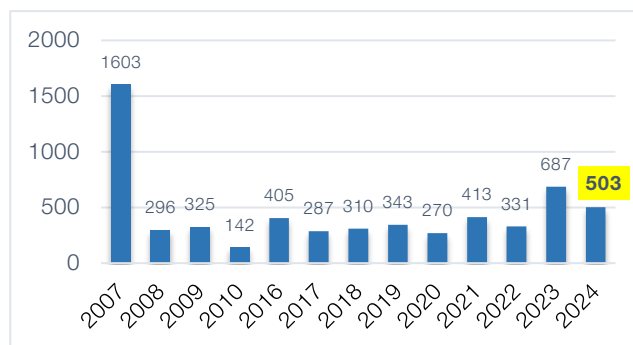
	Grand Lieu Communauté Ratios 2010	Grand Lieu Communauté Ratios 2015	Grand Lieu Communauté Ratios 2024	Objectifs régionaux 2025
OMA	265 kg/hab.	235 kg/hab.	198 kg/hab.	241 kg/hab.
Déchèteries	299 kg/hab.	319 kg/hab.	290 kg/hab.	269 kg/hab.
TOTAL DMA	564 kg/hab.	554 kg/hab.	488 kg/hab.	510 kg/hab.

Tableau 1 : Objectifs des plans de préventions

4.1.1. Compostage

Grand Lieu Communauté fait la promotion du compostage domestique en proposant l'achat aux habitants du territoire de composteurs en bois et plastique à tarif réduit (*15€ ou 30€ en fonction du volume de 300 litres ou de 600 litres*).

En 2024, 39 % des ménages du territoire étaient équipés d'un composteur individuel distribué par Grand Lieu Communauté.



En 2024, conformément aux obligations de la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), Grand Lieu Communauté a mené une étude de faisabilité en vue de proposer une solution de tri à la source pour les usagers ne pouvant recourir au compostage individuel. En réponse, il est projeté au cours de l'année 2025, la mise en place d'équipements de compostage partagé pour les foyers ne disposant pas de jardin.

4.1.2. Tarification Incitative

La redevance incitative (RI), mise en place depuis **2017**, a contribué à baisser la production d'Ordures Ménagères (OM). En effet, elle incite les habitants à présenter moins souvent leurs conteneurs d'OM et favorise le geste de tri.

4.1.3. Réduction de la fréquence de collecte

En 2021, Grand Lieu Communauté a réduit la fréquence de collecte pour les ménages avec le passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte tous les 15 jours pour les emballages et ordures ménagères résiduels.

4.1.4. Passages en déchèterie

En 2017, les déchèteries ont été réhabilitées et des barrières d'accès ont été installées pour limiter, contrôler et comptabiliser les entrées. Depuis cette date, seuls les habitants du territoire peuvent accéder aux déchèteries de Grand Lieu Communauté.

Des barrières de hauteur ont été mises en place en novembre 2022. La limitation de hauteur est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2023 sur les horaires d'ouverture des particuliers. Une dérogation peut être accordée par le service de gestion des déchets, pour l'ouverture de la barrière.

La facturation des professionnels était établie en fonction du nombre de passages jusqu'en 2022. A compter du 1^{er} janvier 2023, les volumes sont facturés en fonction du type de dépôts et de leur volume. Ainsi, certains flux ne sont plus facturés comme le dépôt de carton ou de ferraille.

4.1.5. Opérations de broyage en déchèterie

La collectivité organise chaque année des opérations de broyages de déchets verts en déchèteries permettant aux usagers de repartir avec du broyat issu des déchets verts qu'ils ont déposés.

En 2024, 6 journées de broyage ont été réalisées sur 3 sites avec un total de 594 passages :

Opération de printemps :

- Samedi 23 mars : déchèterie de Geneston
- Samedi 6 avril : déchèterie de La Chevrolière
- Samedi 13 avril : déchèterie de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Opération d'automne :

- Samedi 9 Novembre : déchèterie de Geneston
- Samedi 16 Novembre : déchèterie de La Chevrolière
- Samedi 23 Novembre : déchèterie de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

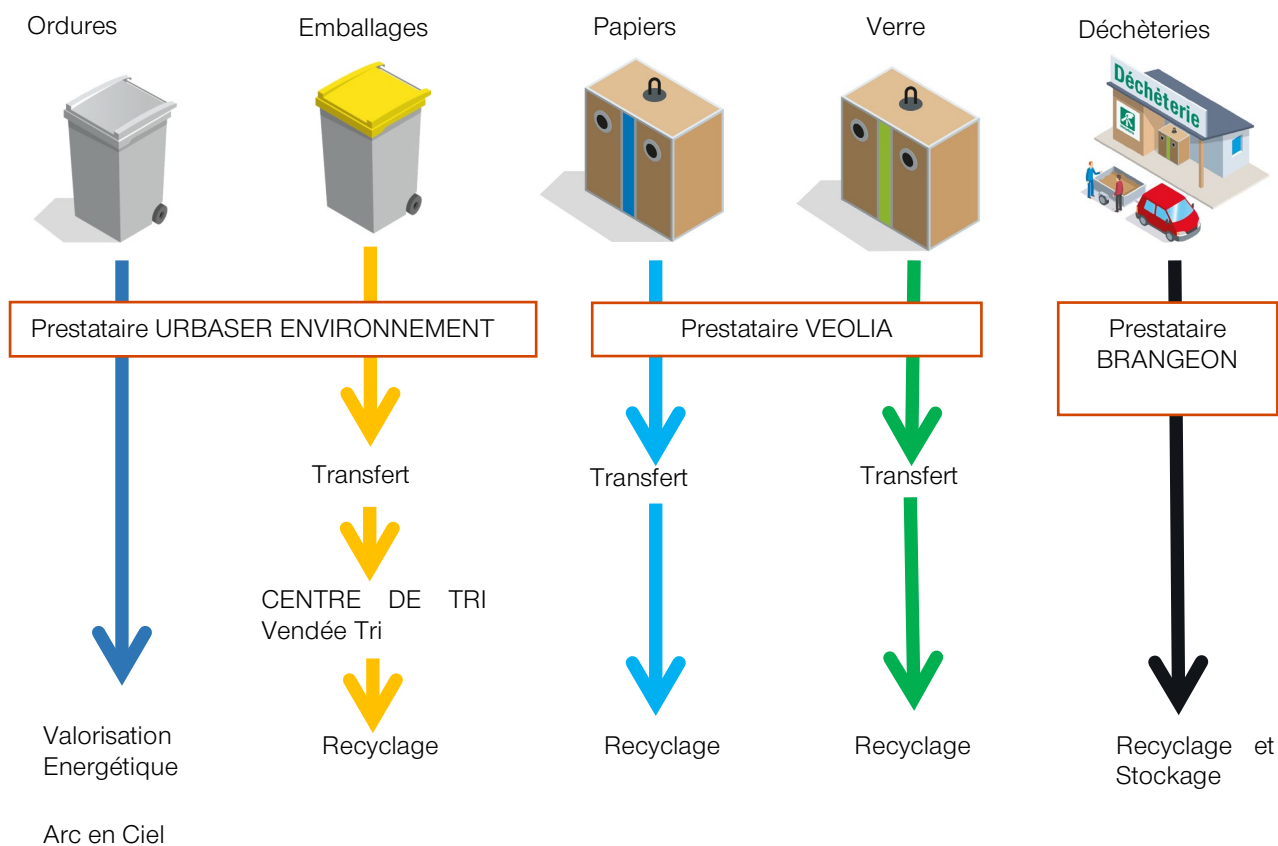
4.1.6. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un outil déployé à l'échelle intercommunale permettant d'apporter une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il s'agit concrètement de la mise en place d'actions visant la promotion du développement durable à l'échelle du territoire, le tout décliné au travers de multiples thématiques : *mobilité, habitat, déchets activités agricoles et industrielles*.

Le Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Lieu Communauté a été adopté en Conseil Communautaire le 4 mars 2020.

5. Organisation du service gestion des déchets

5.1. Schéma de collecte



5.2. Pré-collecte des ordures ménagères et emballages

Chaque foyer est doté de deux bacs roulants pucés (1 jaune, 1 gris), collectés en porte-à-porte. Les emballages sont mis en vrac dans le bac dédié.

Le volume des bacs est défini selon la composition du foyer. La règle de dotation validée en Conseil Communautaire est la suivante :

Foyer (nombre de personnes)	Volume des bacs
1 à 3	120 litres
4 à 5	180 litres
6 et +	240 litres
Professionnels (uniquement)	340 litres
Professionnels (uniquement)	660 litres

La taille des bacs est identique quel que soit le flux (*ordures ménagères et emballages*). Lors d'une évolution de la composition du foyer, les usagers peuvent sur demande changer de taille de bac. Cette demande est réalisée par écrit sur justificatif.

Afin de connaître son nombre de levées, chaque usager a la possibilité de se connecter en ligne sur son compte personnel.

	Nombre de bacs gris	Nombre de bacs jaunes
Le Bignon	1 879	1 883
La Chevrolière	2 996	2 977
Geneston	1 679	1 655
La Limouzinière	1 092	1 086
Montbert	1 534	1 540
Pont Saint Martin	3 174	3 144
Saint Colomban	1 539	1 534
Saint Lumine de Coutais	1 056	1 055
Saint Philbert de Grand Lieu	4 270	4 257
TOTAL (bacs en place au 31/12/2024)	19 219	19 131
BACS PRÉSENTS AU TOTAL	38 350 bacs	

Le nombre de bacs prend en compte aussi les bacs des professionnels et établissements publics.

5.3. Collecte des ordures ménagères

En 2021, la dérogation à la collecte hebdomadaire a été accordée par les services de la préfecture. De ce fait, Grand Lieu Communauté collecte les ordures ménagères et les emballages recyclables tous les 15 jours. La collecte hebdomadaire est maintenue pour certaines activités qui en ont besoin (*professionnels, établissements publics...*).

Circuit de collecte 2024 (nombre de secteurs)	
La Limouzinière – Montbert – Geneston Le Bignon – ST Colomban – Saint Lumine de Coutais	1 secteur
La Chevrolière – Pont Saint Martin – Saint Philbert de Grand Lieu	2 secteurs

Les collectes sont réalisées par des camions bi-compartmentés permettant de séparer les emballages et les ordures ménagères. Chaque équipage de collecte est composé d'un chauffeur et d'un ripeur.

Chaque commune fait l'objet d'un circuit de collecte spécifique. Seules les communes de La Chevrolière, St Philbert de Grand Lieu et de Pont Saint Martin sont sectorisées.

Jusqu'au 30 juin 2023, 5 tournées étaient quotidiennement réalisées. Depuis la mise en place au 1^{er} juillet du nouveau prestataire, l'organisation des collectes a évolué avec 2 tournées le matin et 2 tournées l'après-midi.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de levées de bacs	270 210	236 361	221 859	240 283	221 512	221 709	215 417	215 493
Taux de présentation	32%	26,6%	25,3%	25,8%	45,48%	44,71%	42,92 %	42.96 %

L'augmentation importante du taux de présentation depuis 2021 est la conséquence de la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères avec la mise en place d'une collecte tous les 15 jours pour les usagers.

On constate une stagnation entre les deux dernières années.

5.4. Pré-collecte des papiers et du verre

Le verre et les papiers sont collectés en apport volontaire. Les contenants du verre sont de couleur verte et ceux des papiers sont bleus.

Chaque commune est dotée de « points tri » qui pour certains points sont doublés ou triplés. Des bornes sont présentes aussi en déchèterie.

Certain point tri dispose également d'une borne de collecte pour les textiles, linges et chaussures mises en place et collectées par Le Relais ou la Croix Rouge.

Communes	Conteneurs		Ratio	
	Papiers	Verre	Papiers	Verre
	Nombre de bornes		Ratio (1 borne / X hab.)	
Le Bignon	9	11	449	367
La Chevrolière	16	17	403	379
Geneston	10	10	376	376
La Limouzinière	4	4	631	631
Montbert	8	6	427	570
Pont Saint Martin	11	13	639	541
Saint Colomban	6	7	595	510
Saint Lumine de Coutais	5	5	486	486
Saint Philbert de Grand Lieu	19	20	505	480
TOTAL (9 communes)	88	93	486	460

5.5. Déchèteries du territoire

Grand Lieu Communauté est doté de 4 déchèteries :

- **1995** : Création de 3 déchèteries (GENESTON, LA CHEVROLIERE, ST PHILBERT DE GRAND LIEU)
- **1999** : Création d'une déchèterie (ST LUMINE DE COUTAIS)
- **2017** : Mise aux normes des 4 déchèteries
- **2018** : Mise en place du contrôle d'accès (instauration d'une tarification aux passages pour les professionnels) et de la filière « Mobilier ».
- **2019** : Mise en place de nouvelles filières : Bois A et B, plâtre, plastiques rigides et souples
- **2023** : Mise en place d'une nouvelle filière pour le flux « polystyrène » sur les 4 sites
- **2024** : Mise en place d'une nouvelle filière en test sur les déchèteries de La Chevrolière et St Lumine de Coutais : Articles de Sports et Loisirs



Figure 6 : Localisation des déchèteries sur le territoire

Une carte d'accès est obligatoire pour entrer sur les sites, pour les particuliers comme pour les professionnels.

Les déchets acceptés en déchèterie sont les suivants : *batteries, bois, cartons, cartouches d'encre, gravats, déchets diffus spécifiques, déchets verts, tout venant, huile de vidange, lampes (ampoules et néons), métaux, piles et accumulateurs, radiographies, verre, papiers.*



Des collectes spécifiques et ponctuelles sont également organisées :

Déchets électriques (DEEE)



1er samedi / mois
(zone de Tournebride La Chevrolière)

L'amiante



1 collecte / an
(dépôts payants 6€ / m linéaire)

Les coquillages



1 benne / déchèterie
(pendant 1 mois / en fin d'année)

Les Articles de Bricolage et jardin et les articles de sport/ loisirs sont également collectés une fois par mois ; lors de la collecte des appareils électriques.

(0,580 tonne / 2024)



(0,280 tonne / 2024)



Horaires des déchèteries (depuis le 1^{er} janvier 2023)

Accès des particuliers

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	FERMÉ	9h00- 12h00	FERMÉ	9h00- 12h00	9h00- 12h00
14h00- 17h00		14h00-17h00		14h00- 18h00	14h00- 18h00

Accès pour les professionnels

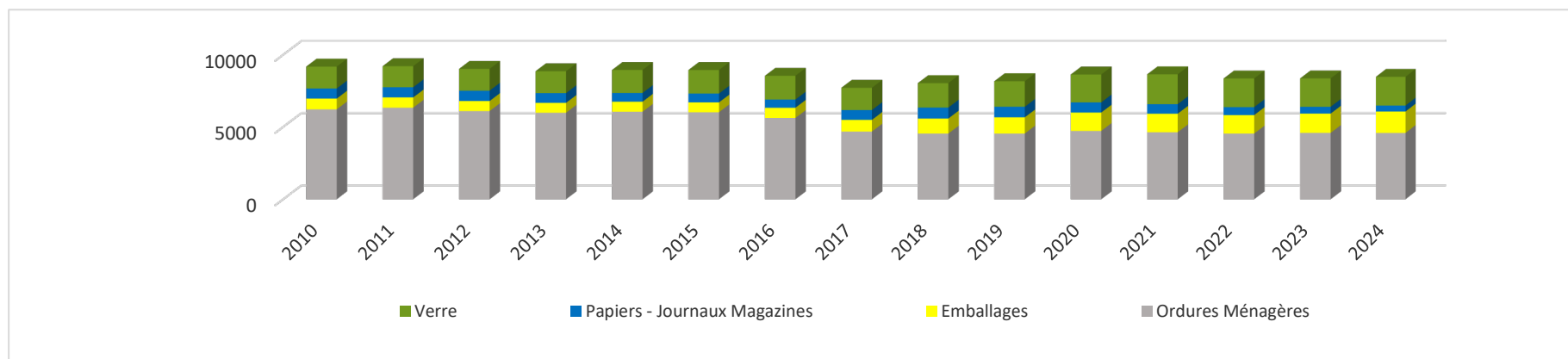
LUNDI	MARDI	MERCREDI*	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	FERMÉ	8h00- 9h00	FERMÉ	8h00- 9h00	Pas d'ouverture pour les professionnels
13h00- 14h00		—		13h00- 14h00	
17h00- 18h00		17h00- 18h00			

* : le site de ST LUMINE DE COUTAIS n'est pas ouvert aux professionnels le mercredi.

5.6. Tonnages et ratio annuels

Année/tonnage	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères	6 213	6 326	6 093	5 979	6 047	6 011	5 617	4 674	4 536	4 539	4 721	4 630	4 540	4 585	4 578
Emballages	745	713	697	685	695	684	707	808	1 041	1 123	1 270	1 282	1 276	1 332	1 484
Papiers	701	704	718	676	607	612	570	682	761	731	705	661	550	472	412
Verre	1 515	1 462	1 511	1 515	1 592	1 633	1 644	1 544	1 692	1 769	1 930	2 066	1 987	1 968	1 993
TOTAL	9 174	9 205	9 019	8 855	8 941	8 940	8 538	7 708	8 030	8 162	8 626	8 640	8 353	8 357	8 467

Tableau 2 : Evolution des tonnages en Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) du territoire



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères	180	177	168	162	162	158	146	121	116	114	117	113	109	108	107
Emballages	22	20	19	19	19	18	18	21	27	28	32	31	31	31	35
Papiers	20	20	20	18	16	16	15	18	19	18	18	16	13	11	9
Verre	44	41	42	41	43	43	43	40	43	45	48	51	48	47	47

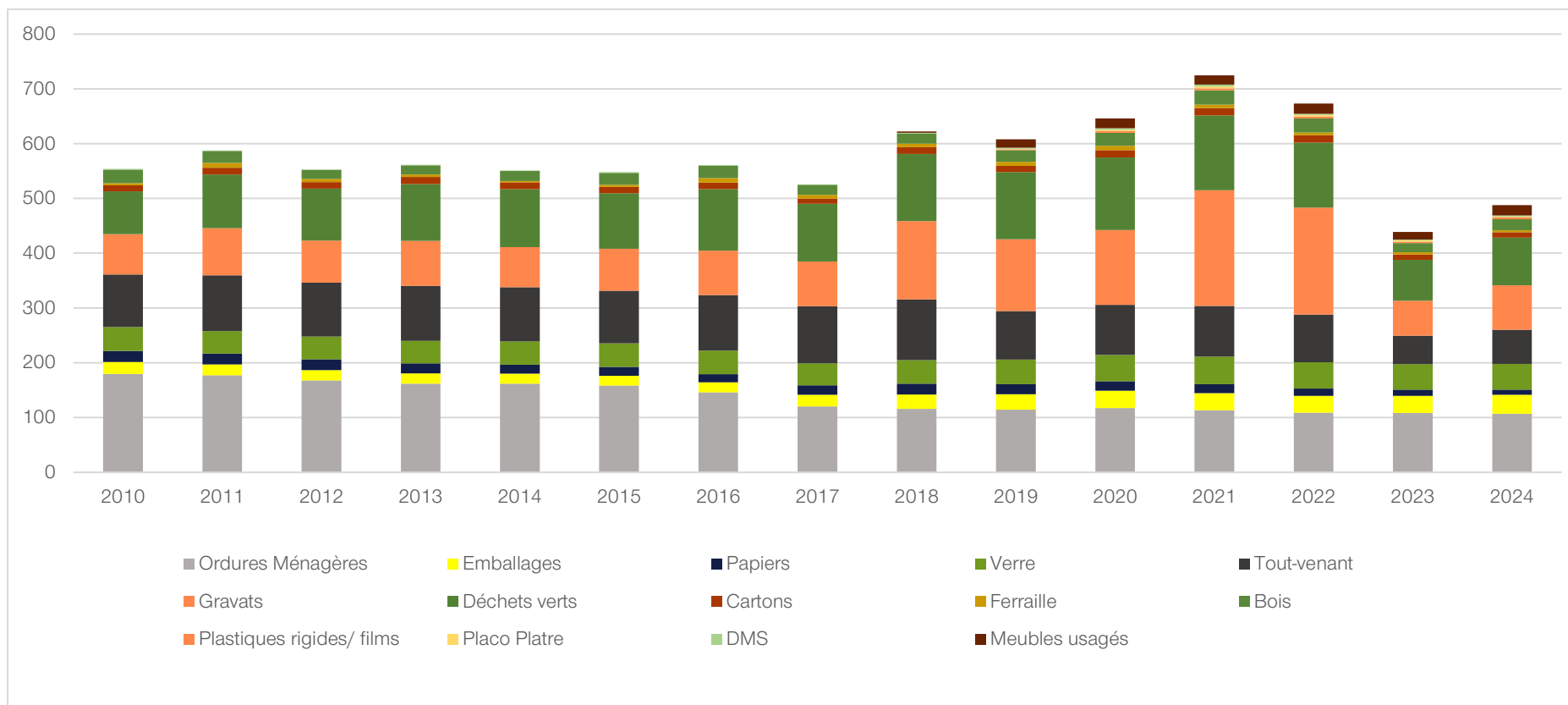


Figure 8 : Evolution du ratio de production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en kg/an/habitant

Année/ Ratio	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL OMA	265	258	248	240	239	235	222	199	205	206	215	211	201	197	198
Tout venant	96	102	98	101	99	96	102	104	111	89	91	93	87	52	62
Gravats	74	86	77	82	73	77	81	82	143	131	137	211	196	64	81
Déchets verts	78	98	95	104	105	101	112	106	123	122	132	136	119	75	87
Cartons	11	13	12	13	12	11	12	9	12	11	13	14	13	10	10
Ferraille	4	9	6	5	3	4	8	7	7	7	8	6	5	4	4
Bois	25	22	16	17	18	22	22	18	18	21	24	26	25	17	20
Plastiques rigides/films	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	3	4	3	3	4
Placoplatre	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	2	3	3	2	2
DMS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	3	2	1	2
Meubles (DEA)									3	16	18	17	19	14	19
TOTAL DMA	564	597	562	569	558	555	567	529	622	608	646	724	673	439	488

Tableau 3 : Evolution des ratios de Déchets Ménagers Assimilés en kg/an/habitant

Les 4 déchèteries de Grand Lieu Communauté ont été réhabilitées en 2017 avec la création de plateforme béton pour le dépôt des gravats et des déchets verts. Il est noté qu'avec la mise en place de ces équipements, les tonnages de déchets verts et gravats ont fortement augmenté.

Ces tonnages en légère baisse en 2022, ont chuté en 2023 avec la mise en place d'un nombre de passages limités. Ils sont de nouveau en hausse pour 2024 mais restent très nettement inférieurs à 2022.

Il est également noté une légère hausse du ratio d'OMA en kg/habitant sur l'année 2024, résultant de la hausse du tonnage d'emballages ménagers.



Case des déchets verts



Case des gravats

5.7. Composition des ordures ménagères

Une campagne de caractérisation a été réalisée en Juillet 2024 sur les ordures ménagères résiduelles (OMR) de Grand Lieu Communauté. La composition moyenne des OMR sur le territoire en 2024 est présentée ci-dessous.

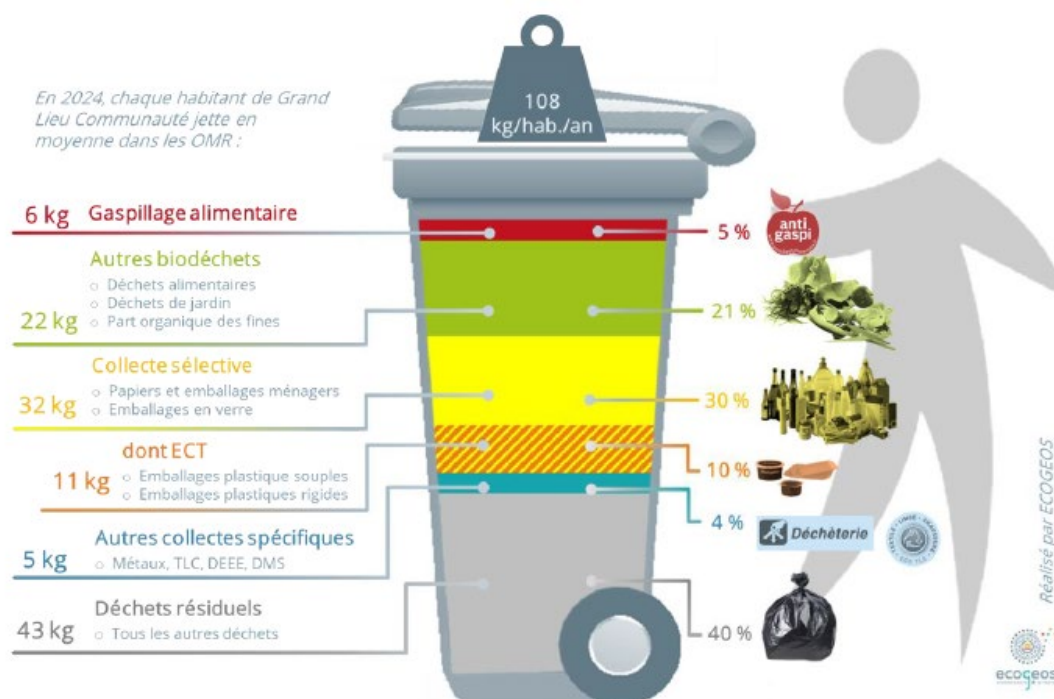


Figure 8 : Composition des Ordures Ménagères Résiduels de Grand Lieu Communauté

Au regard de cette campagne et de la composition moyenne des ordures ménagères, 2/3 des déchets pourraient être détournés du bac gris vers d'autres filières (compostage, bac jaune, DEEE...).

5.8. Traitement des déchets

La réglementation environnementale établit une hiérarchisation des modes de traitement des déchets. Elle place le réemploi et la réutilisation en tête des modes de traitement, traduisant ainsi la volonté de préservation des matières premières et d'optimisation de la durée de vie des produits.

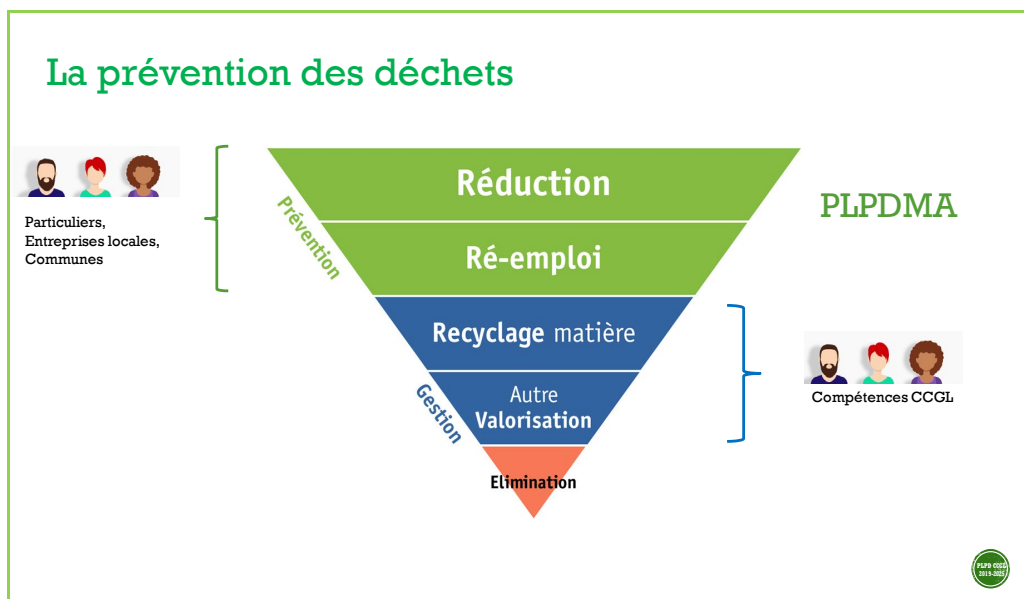


Figure 9 : Pyramide de hiérarchisation des modes de traitement (échelle de Lansink)

Cette hiérarchie consiste à privilégier, dans l'ordre (Article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement) :

- La réparation en vue de la réutilisation ;
- Le recyclage et la valorisation des déchets organiques par retour au sol (compostage) ;
- Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
- L'élimination.

5.8.1. Mode de traitement des déchets à Grand Lieu

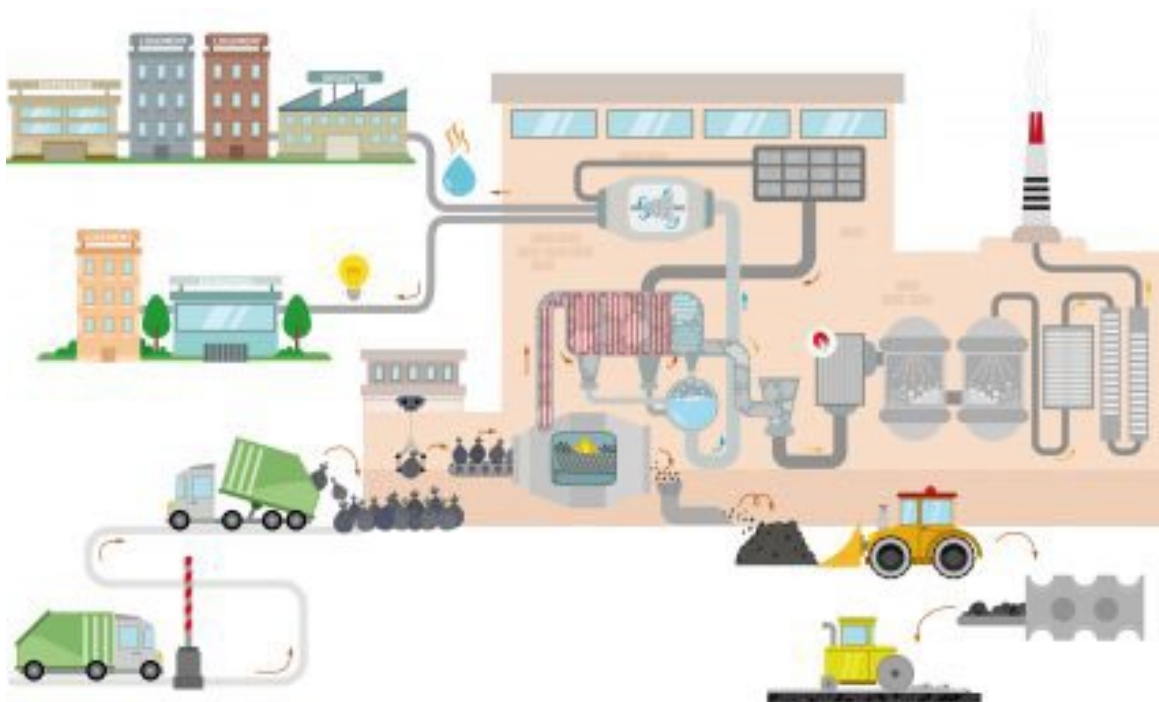
Sur le territoire de Grand Lieu Communauté, 74% des tonnages de déchets collectés sont valorisés (énergie ou recyclage).

- Les déchets recyclés sont les tonnages issus du tri sélectif : les emballages recyclables des bacs jaunes, les papiers et le verre des points d'apports volontaires, ainsi que les déchets valorisables de déchèterie (bois, déchets verts, plastiques...).
- Les ordures ménagères sont valorisées énergétiquement.
- Le tout-venant et les gravats collectés en déchèteries sont envoyés en installation de stockage.

5.8.2. Unité de valorisation énergétique « Arc en Ciel »

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de Grand Lieu est réalisée par un prestataire privé qui va vider quotidiennement sur l'unité de valorisation énergétique d'Arc en Ciel 2034 à Couëron.

Cet exutoire, exploité par Véolia Recyclage et Valorisation des Déchets dans le cadre d'une délégation de service public produit de l'électricité (30 000 MWh) et de la vapeur (75 000 MWh) grâce à la combustion des déchets ménagers. Le site valorise également les mâchefers (sous-produits de l'incinération) en sous couches routières.



5.8.3. Centre de tri VENDEE TRI



La totalité des emballages collectés sur le territoire de Grand Lieu Communauté est dirigé vers le centre de tri vendéen des emballages, baptisé VENDEE TRI qui reçoit et traite les emballages ménagers triés des collectivités de Vendée et des Communautés de Communes de Grand Lieu Communauté, Sud Estuaire, Sud Retz Atlantique et Pornic Agglomération.

Afin d'optimiser le transport vers ce site, les emballages sont compactés en caisson sur la déchèterie de Geneston avant d'être transporté sur Vendée tri, située à La Ferrière.

Séparés par matière, les emballages y sont ensuite conditionnés pour rejoindre les filières de recyclage.



Chaque mois, un échantillon des emballages entrants est sélectionné et trié au centre de tri. Ce prélèvement est caractérisé pour identifier la part de chaque matière et de définir le tonnage expédié par collectivité.

Grand Lieu Communauté – SPGD 2024

5.8.4. Destination des déchets collectés en déchèterie

Les déchets sont collectés par un prestataire privé, l'entreprise BRANGEON. Une partie de ces déchets est traitée et valorisée par les filiales du groupe BRANGEON Environnement. Les exutoires de traitement gérés directement par Brangeon sont indiqués dans la Figure 12 ci-après.

L'entreprise BRANGEON (anciennement plateforme d'Ecosys) de Machecoul, société spécialisée dans la valorisation des déchets, recycle notamment les déchets verts et le bois en provenance des déchèteries. Le **bois** est broyé en copeaux et pour partie transformé en brique ou bûchettes qui servent à la combustion pour les poêles ou cheminées.

Tous **les déchets verts** collectés sont valorisés : tontes, feuillage, branchages. Broyés, ceux-ci sont transformés en compost de différentes qualités. Ce compost sert aux agriculteurs et collectivités.

Les gravats sont acheminés à Bouguenais pour remblayer la carrière des Pontreaux. L'entreprise LAFARGE y concasse les gravats. Le site peut accueillir jusqu'à 800 000 tonnes par an de matériaux inertes : *terre, gravats, croûtes de bitume...* Lafarge les recycle et traite ainsi 100 000 tonnes par an.



Figure 12 : Destination des déchets de déchèteries (extrait du rapport annuel BRANGEON)

Le polystyrène est collecté et traité par l'entreprise les Plastiques recyclés de l'ouest implantée sur la commune du Bignon.

5.9. Zoom sur les faits marquants de 2024

Dans l'objectif de diminuer les volumes de déchets destinés à l'enfouissement et favoriser le recyclage, la valorisation de ceux-ci, Grand Lieu Communauté poursuit le déploiement de nouvelles filières de collecte (ex : Articles de Sports et de Loisirs).

Grand Lieu Communauté a également poursuivi, en 2024 de nombreuses actions avec :

- La mise à disposition de composteurs individuels à l'attention des habitants du territoire,
- La réalisation d'opérations de broyage de déchets verts en déchèterie,
- La collecte des coquillages en déchèterie,
- La collecte des déchets d'amiante de particuliers,
- Les opérations de broyage de déchets verts en déchèterie.

Dans le cadre de la convention signée en juin 2023 entre le CPIE Logne et Grand Lieu et Grand Lieu Communauté, 47 animations pédagogiques sur la thématique des déchets à l'attention des scolaires ont été réalisées en 2024.

5.10. Perspectives 2025

Parmi les évolutions envisagées pour l'année 2025, il est projeté :

- La mise en place d'une brigade PAV constituée de 2 agents qui sera en charge du nettoyage des points tri qui sont à venir, il est attendu
- Le détournement des ordures ménagères vers l'unité de valorisation énergétique de la Prairie de Mauves prochainement réaménagé et nouvel exutoire des collectivités constitutives du groupement d'autorités Concédantes dont Grand Lieu Communauté est partie prenante.

6. Indicateurs économiques et financiers

6.1. Budget, coût du service et financement

6.1.1. Les dépenses

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'ensemble des charges qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets.

Les postes de dépenses sont les suivants :

- Charges fonctionnelles : de structure, de communication, diverses (prestation d'édition des factures, licences informatiques des logiciels...)
- Actions de prévention et de sensibilisation : animations scolaires sur les déchets
- Pré-collecte : pièces détachées pour les bacs, les composteurs
- Collecte : des déchets des bacs gris et jaune, des déchets en déchèterie, du verre et des papiers.
- Traitement /Tri : Traitement des ordures ménagères avec valorisation énergétique, Tri des emballages avec valorisation matière ou enfouissement incluant la taxe générale des activités polluantes.

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 4 895 016.24 €TTC.

Investissement

Il s'agit des dépenses d'investissement, des emprunts et dettes, des immobilisations, des matériels de transport, des matériels de pré-collecte (bacs, colonnes d'apport volontaire) et des travaux d'amélioration réalisés en déchèteries.

<u>CHAPITRE</u>	<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>REALISE 2024</u>
16	Emprunts et dettes assimilées	45 615,35 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	76 823,34 €
-	<i>Dont :</i>	
-	<i>Acquisitions foncières</i>	0,00 €
-	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	3 306,12 €
-	<i>Matériels de transport</i>	0,00 €
-	<i>Colonnes, bacs</i>	73 517,22 €
23	Immobilisations en cours	26 391,26 €
20	Dépenses imprévues	0,00 €
-	SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	148 829,95 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 300,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €

<u>CHAPITRE</u>	<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>REALISE 2024</u>
-	<u>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</u>	36 300,00 €
-	<u>TOTAL DEPENSES REELLES ET D'ORDRE</u>	185 129,95 €
<u>001</u>	<u>Déficit d'investissement reporté</u>	0,00 €
	<u>TOTAL</u>	185 129,95 €

Les dépenses d'investissement 2024 sont d'un montant de 185 129.95 € TTC.

6.1.2. Le coût aidé du service

Le coût aidé du service public de prévention et gestion des déchets est le coût qui reste à la charge de la collectivité.

Il représente l'ensemble des charges de fonctionnement qui affectent le service, déduction faite des produits, c'est-à-dire les recettes (ventes de matières, d'énergie, soutiens des sociétés éco-organismes agréées, aides diverses).

Le coût aidé du service en 2024 est de 3 674 689 € TTC.

Le financement

Le financement du service public comprend l'ensemble des contributions des usagers particuliers et professionnels ainsi que les impôts affectés au service public de prévention et de gestion des déchets.

Depuis 2017, Grand Lieu Communauté a mis en place la redevance incitative sur le territoire, afin de financer le service public de prévention et gestion des déchets.

Intitulés	En €
Coût aidé du service public	3 674 689 €
Niveau de financement, dont :	4 011 469.42 €
Redevance incitative 2024 (hors impayés éventuels)	3 991 729.58 €
Diverses (vente de composteurs, participation usagers collecte amiante)	19 739.84 €
Ecart entre coût aidé et financement	+ 336 780 €
Ecart entre coût aidé et financement en %	+ 9 %

6.2. Structure du coût

6.2.1. La nature des dépenses

Les postes de dépenses sont les charges fonctionnelles, de prévention, de pré-collecte, de collecte, de transfert/transport des déchets, et de traitement des déchets incluant la Taxe Générale Des Activités Polluantes (TGAP).

CHAPITRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2024	REALISE 2024 Répartition en %
011	Charges à caractère générale	4 391 797,25 €	
	<i>Dont :</i>		
	<i>Collecte des ordures ménagères</i>	1 204 166,32 €	24,6%
	<i>Gestion exploitation des déchetteries</i>	1 345 286,11 €	27,5%
	<i>TGAP - Gestion et exploitation des déchetteries</i>	170 129,08 €	3,5%
	<i>Traitement des déchets</i>	810 697,94 €	16,6%
	<i>TGAP - Traitement des déchets</i>	120 034,70 €	2,5%
	<i>Tri des emballages (TRIVALIS)</i>	397 325,98 €	8,1%
	<i>Collecte des points recyclage - Papier</i>	32 328,03 €	0,7%
	<i>Collecte des points recyclage - Verre</i>	96 420,29 €	2,0%
	<i>Autres collectes (pneus, coquillages)</i>	30 238,98 €	0,6%
	<i>Autres dépenses</i>	185 169,82 €	3,8%
012	Charges de personnel	236 761,15 €	4,8%
65	Autres charges de la gestion courante	24 812,52 €	0,5%
66	Charges financières	15 004,24 €	0,3%
67	Charges exceptionnelles	8 332,50 €	0,2%
68	Dotations aux provisions	13 874,76 €	0,3%
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,0%
	SOUS-TOTAL DEPENSES RELLES	4 690 582,42 €	95,8%
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00 €	
042	<i>Opérations d'ordre (amortissements)</i>	204 433,82 €	4,2%
	SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE	204 433,82 €	
	TOTAL DEPENSES REELLES ET D'ORDRE	4 895 016,24 €	100,0%

Remarques :

- Le 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement concerne la gestion et l'exploitation des déchèteries : 27,5 %,
- La collecte des ordures ménagères et des emballages représente 24.6 % des dépenses de fonctionnement,
- Le traitement des ordures ménagères (avec TGAP) s'élève à 16.6 % des dépenses de fonctionnement,
- Le tri des emballages recyclables représente 8,1 % des dépenses de fonctionnement,
- La taxe générale sur les activités polluantes (collecte + déchèteries) représente 6 % des dépenses.

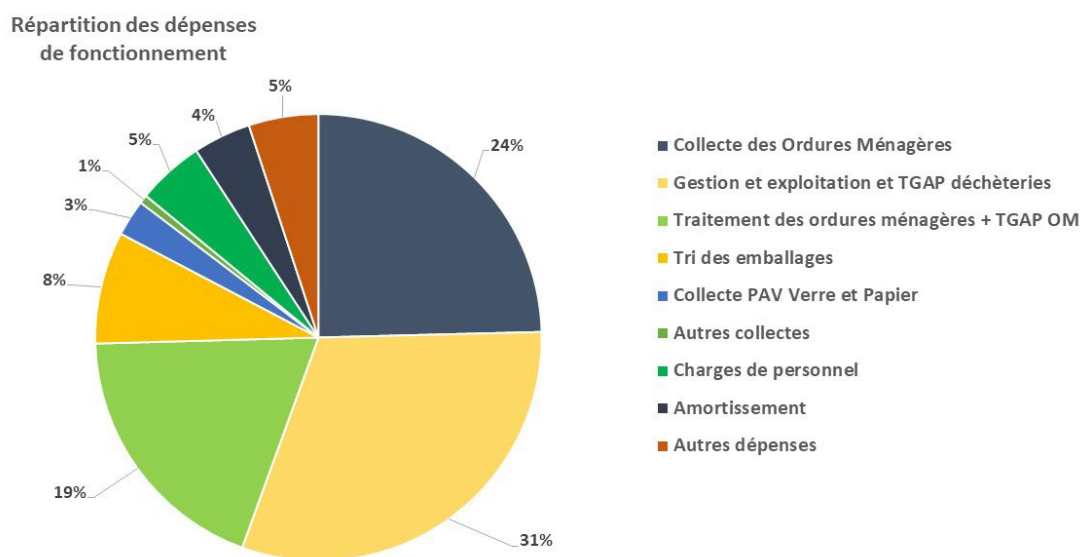


Figure 15 : Répartition des dépenses de fonctionnement

6.2.2. La nature des recettes

Les recettes sont les produits qui affectent le service public de prévention et gestion des déchets. Ce sont les recettes des ventes de matières (cartons, papiers, verre, emballages) et les soutiens des éco-organismes agréés (CITEO, Eco-mobilier, Ecosystem...).

La redevance incitative est bien une recette ; cependant elle n'est pas considérée ici comme un poste de produit. Elle permet le financement du service.

CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2024	REALISE 2024 Répartition en %
70	Produits des services	4 275 316,01 €	
	<i>Dont :</i>		
	<i>Redevance incitative</i>	<i>3 991 729,58 €</i>	
	<i>Produits collecte amiante, système de fermeture bac, carte d'accès déchetteries</i>	<i>9 380,86 €</i>	<i>0,9%</i>
	<i>Vente de composteurs</i>	<i>10 358,98 €</i>	<i>1,0%</i>
	<i>Produits de la vente des matériaux recyclés</i>	<i>240 627,76 €</i>	<i>23,7%</i>
	<i>Remboursement frais affranchissement (DRFIP)</i>	<i>23 218,83 €</i>	<i>2,3%</i>
74	Dotations, subventions, participations	719 277,07 €	70,8%
	<i>Dont :</i>		
	<i>Subvention CITEO - Emballages</i>	<i>640 509,15 €</i>	<i>63,0%</i>
	<i>Subvention CITEO (ex ECO FOLIO) - Soutien du papier</i>	<i>36 253,19 €</i>	<i>3,6%</i>
	<i>Subvention ECO SYSTEMES - Collecte D3E</i>	<i>11 516,59 €</i>	<i>1,1%</i>
	<i>Subvention Fonds Recyclage Petits Aluminiums</i>	<i>4 458,00 €</i>	<i>0,4%</i>
	<i>Subvention Eco TLC</i>	<i>1 000,00 €</i>	<i>0,1%</i>
	<i>Subvention Eco Maison</i>	<i>24 640,14 €</i>	<i>2,4%</i>
	<i>Subvention Cyclevia</i>	<i>900,00 €</i>	<i>0,1%</i>
75	Autres produits de gestion courante	12826.81 €	1.3%
77	Produits exceptionnels	203.20 €	0,0002%
78	Reprise amort dépréciation et provisions	0,00 €	0,0 %
013	Atténuations de charges	0,00 €	0,0%

Quelques chiffres-clés :

- Le produit de la vente des matériaux recyclés représente 23.7 % des recettes,
- CITEO (éco-organisme en charge de la filière des emballages recyclables, et des papiers) est l'éco-organisme qui apporte le soutien financier le plus important avec une part de 63 % du total des recettes hors redevance incitative.

Répartition des recettes

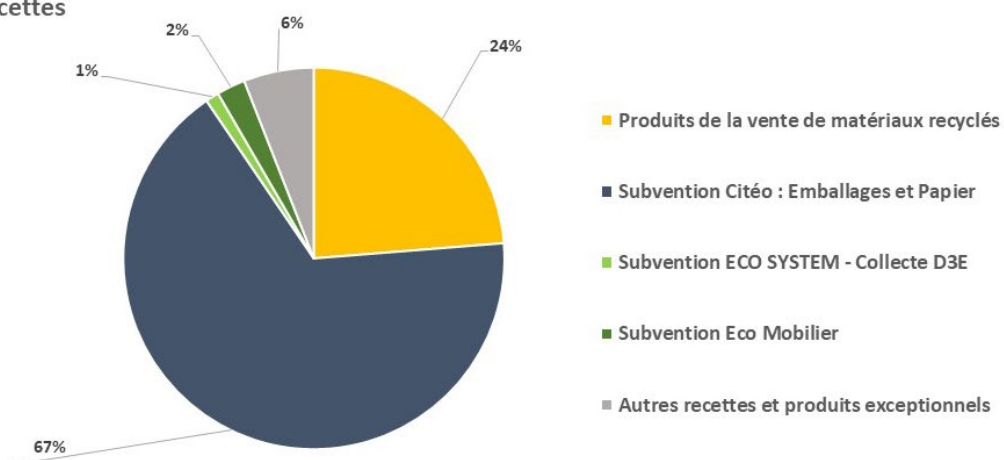


Figure 16 : Répartition des recettes de fonctionnement (hors redevance incitative)

NB : autres recettes et produits exceptionnels : produits des collectes amiante, renouvellement de cartes déchèterie, vente de composteurs, remboursement des frais d'affranchissement de la facture déchet...

6.3. Coût des flux de déchets

Tableau 4 : Répartition des coûts de gestion (collecte, transport et traitement) par flux de déchets

	Ordures ménagères <i>(Collecte, Traitement et TGAP)</i>	Emballages <i>(Collecte et tri)</i>	Verre <i>(Collecte)</i>	Papier <i>(Collecte)</i>	Déchets de Déchèterie <i>(Collecte, traitement et TGAP)</i>	TOTAL
Coût par flux	1 527 695 €	1 012 586 €	96 420 €	32 328 €	1 515 415 €	4 184 445 €
Répartition des coûts en %	37%	24%	2%	1%	36%	100%

La collecte/traitement des ordures ménagères et celle des déchets de déchèterie sont les postes les plus importants du budget de fonctionnement (37% et 36%).

Tableau 5 : Répartition des tonnages par flux de déchets

	Ordures ménagères <i>(Collecte, Traitement et TGAP)</i>	Emballages <i>(Collecte et tri)</i>	Verre <i>(Collecte)</i>	Papier <i>(Collecte)</i>	Déchets de Déchèterie <i>(Collecte, traitement et TGAP)</i>	TOTAL
Tonnages	4 578	1 484	1 993	412	12 417	20 884
Répartition des tonnages en %	22%	7%	10%	2%	59%	100%

20 884 tonnes de déchets ont été collectés sur l'année 2024, dont 59 % du tonnage en déchèteries.

Tableau 6 : Coût des flux de déchets rapporté à la tonne

	Ordures ménagères <i>(Collecte, Traitement et TGAP)</i>	Emballages <i>(Collecte et tri)</i>	Verre <i>(Collecte)</i>	Papier <i>(Collecte)</i>	Déchets de Déchèterie <i>(Collecte, traitement et TGAP)</i>	TOTAL
Coût par flux	1 527 695 €	1 012 586 €	96 420 €	32 328 €	1 515 415 €	4 184 445 €
Tonnages	4 578	1 484	1 993	412	12 417	20 884
Coût € /tonne	334 €	682 €	48 €	78 €	122 €	

- La collecte et le tri des emballages présente le coût rapporté à la tonne le plus élevé (682 €/t)
- Les ordures ménagères présentent un coût de collecte et de traitement également élevé (334 €/t).

6.3.1. Ordures ménagères

	Collecte et traitement des Ordures Ménagères	En %
Coût global	1 527 695 €	100%
<i>dont collecte</i>	596 962 €	39%
<i>dont traitement et TGAP</i>	930 733 €	61%

6.3.2. Les emballages

	Collecte et tri des recyclables	En %
Coût global	1 012 586 €	100%
<i>Dont collecte</i>	615 260 €	61%
<i>Dont tri</i>	397 326 €	39%

6.3.3. Les déchets de déchèterie

	Déchèterie	En %
Coût global de gestion	1 515 415 €	100%
<i>Accueil et gardiennage</i>	400 373 €	26%
<i>Collecte et traitement</i>	1 115 043 €	74%
<i>Dont collecte et traitement du tout- venant</i>	479 312 €	32%
<i>Dont collecte et traitement des déchets verts</i>	87 758 €	6%
<i>Dont collecte et traitement des gravats</i>	195 393 €	13%

La collecte et le traitement représentent 74 % des dépenses liées aux déchèteries. A noter que la collecte et le traitement du tout-venant représentent près du 1/3 du montant global de la prestation.